

fluence morale dans ces exemptions qui sont ni plus ni moins un vol fait aux contribuables. Le citoyen qui exerce une influence morale est-il, lui, exempt de contribuer au trésor public ?

D'ailleurs, ce n'est pas l'influence morale de l'Eglise qu'on veut taxer, ce sont ses propriétés. Si cette taxe équivalait à une diminution de cette influence, pour l'Eglise, elle doit avoir le même effet pour celle du laïque.

Toute exemption d'une part, est une augmentation de l'autre. C'est logique, et ce qu'il y a d'irritant, c'est que cette augmentation retombe sur des centaines de citoyens qui n'ont rien à faire avec le culte qui en bénéficie.

L'exemption de taxe est un empiètement sur la liberté religieuse.

Le droit du citoyen de pratiquer ou de ne pas pratiquer une religion est inviolable. Toute intervention sur ce terrain par l'Eglise, la société ou l'Etat est un crime. Or, toute exemption de ce genre est un crime, car elle diminue d'autant plus le pouvoir financier d'un non pratiquant pour propager ses bonnes croyances et elle le force à contribuer à la dissémination de doctrines qui ne sont pas les siennes.

C'est aussi une injustice ; toutes les propriétés devraient être, sauf de rares exceptions, égales devant l'impôt. Les gens et les choses des cultes ainsi privilégiés ne jouissent-ils pas de tous nos services publics ?

Ce système de privilège est gros de dangers. Il tend inévitablement à créer des monopoles, il permet aux Eglises de posséder les meilleures propriétés dans chaque ville et oblige les citoyens à porter le fardeau destiné à d'autres. Les affaires en sont gênées, le paupérisme est indirectement encouragé. Cette accumulation faci-

le de biens rend les clergés arrogants, autoritaire et parfois corrompus. Le surplus de taxe causé par l'exemption écrase ceux qui doivent à eux seuls payer pour l'administration des affaires publiques et municipales.

Pourquoi attendre qu'une crise, peut-être une révolution plus ou moins sanglante vienne remédier au mal ? Et cela viendra, soyons-en sûrs. L'Histoire est là pour nous le prouver.

On sait ce qui s'est passé en France de 1789 à 1791 : on sait qu'en 1870 en Italie la propriété religieuse valait 400 millions et que l'Etat s'en appropria 160. On sait encore ce qui a été fait au Mexique.

Pourquoi ne pas opérer pacifiquement et de suite une réforme qui aura le triple résultat de rendre justice à tous les citoyens, d'aider à l'Etat et aux cités et de redonner aux différents cultes la dignité primitive, l'esprit d'abnégation qui les anima au début ?

VIEUX-ROUGE.

PAS DE NÉGLIGENCE

On évite les plus graves complications en prenant du BAUME RHUMAL dès qu'on se sent gêné de la gorge. 25c partout. 63

Un bon coup de dent donné par la *Tribune* de Woonsocket à nos amateurs d'épaulettes et d'épée d'apparat :

Les citoyens franco-américains qui s'enrôlent aujourd'hui dans l'armée des Etats-Unis font plus de bien à leur élément que tous les beaux orateurs qui nous parlent à tout propos de Rochambeau et de Lafayette.

Chose remarquable, on compte parmi les volontaires très peu de ces hommes d'épée que l'on admire à l'ouverture de tous les bazars et qui ne sont contents que lorsqu'on leur donne du militaire gros comme le bras.

Tures et Espagnols sont frères siamois par bien des points.